

atteindre aux proportions qu'exigeaient les besoins du pays, aujourd'hui de bons esprits paraissent entretenir des craintes toutes contraires. On s'alarme du trop grand nombre d'institutions d'éducation supérieure, on craint même que l'éducation moyenne ne soit donnée à un plus grand nombre de sujets que le commerce et l'industrie ne peuvent en employer. Il est bon toutefois, sur ce point et sur celui de la variété des programmes suivis par les maisons d'éducation, d'observer ce qui a déjà été dit à plusieurs reprises, que le département en ayant à s'occuper pour la première fois des institutions subventionnées, n'a pas eu l'avantage de pouvoir créer *a priori* un système complet d'instruction publique; mais qu'il a trouvé un ordre de choses, existant fondé par le zèle et les sacrifices spontanés des diverses localités du pays, ordre de choses extrêmement dangereux à ébranler, dans l'intérêt même de l'éducation, qui, cependant, comme on le voit, s'avance d'un pas rapide à l'aide d'un eclectisme obligé et dont les inconvénients sont peut-être plus apparents que les avantages. Ces derniers, cependant, ne manqueraient point d'être vivement appréciés du moment où, par un brusque changement, on laisserait tomber ce qui a été créé avec tant de difficultés pour être à la peine de reconstruire laborieusement sur de nouvelles bases.

Du reste, il nous paraît presque odieux de troubler, par de sinistres prévisions, la joie publique excitée par le spectacle des luttes littéraires de notre brillante et intelligente jeunesse. On se rappelle le mot sublime de la noble Cornélie à une de ses amies, qui désirait voir ses parures et ses bijoux : les voici, dit-elle, en lui montrant ses enfants. Notre patrie, qui ne possède guères de mines précieuses, ni cette richesse publique accumulée dans les vieux pays par le commerce et l'industrie, ne peut elle pas dire, en montrant aux étrangers les cent cinquante mille élèves de toutes nos institutions : *voilà mes trésors!*

#### Septième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Laval.

A une assemblée des membres de cette association, tenue samedi, le 25 mai 1859, dans une des salles de l'école normale Laval, furent présents :

L'hon. P. J. O. Chauveau, le Rév. Messire Langevin; M. Octave Biron, M. l'Inspecteur Bardy; MM. F. X. Jumeau, C. Dion, F. X. Toussaint, N. Lacoste, A. Doyle, F. X. Gilbert, J. Labonté, Gr. Lachance, C. Langlois, L. Roy, B. Pelletier, C. Dufresne, C. Côté, C. Huot, P. Drolet, C. J. L. Lafrance, et messieurs les élèves-maîtres de l'école normale.

Le procès-verbal de la dernière séance fut lu et adopté.

Le secrétaire soumet à l'association le règlement suivant fait et passé par le conseil, dans sa séance du matin.

1o. Le trésorier est autorisé à acheter deux cahiers et à payer les comptes dus pour journaux et circulaires.

2o. Les livres de l'Association de la Bibliothèque des Instituteurs du district de Québec et ceux de la bibliothèque des membres de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'école normale, seront à la disposition des membres qui auront payé leur contribution de l'année courante.

3o. Les livres devront être remis au bout de six semaines.

4o. Un membre qui perdra quelque livre de ces bibliothèques devra payer le prix de ce volume, ou le prix de l'ouvrage complet, si ce volume fait partie d'un ouvrage en plusieurs volumes.

5o. Les livres de référence, tels que dictionnaires, grammaires, encyclopédies, etc., ne pourront être emportés.

Ce règlement fut unanimement adopté.

Sur motion de M. C. Dufresne, secondé par M. J. Labonté, il est résolu :

Que la contribution ne soit payable que depuis le 1er août 1858, et qu'il soit fait aux membres remise de la 1ère année de contribution, pourvu, toutefois, qu'ils paient le ou avant le jour de la prochaine conférence.

M. Dufresne, directeur du collège St. Michel, entretient longuement l'Assemblée sur la physiologie et l'anatomie. La structure du corps humain, la digestion des aliments, la circulation du sang, les fonctions des différents organes qui composent l'organisme humain, tout fut passé en revue par ce monsieur et traité d'une manière savante, claire et habile.

M. Lafrance donna une lecture sur l'Association des Instituteurs du district de Québec, fondée en 1845.

Ces lectures furent suivies de la discussion suivante, telle que proposée par M. le Principal, à la dernière conférence :

« Les prix aux examens publics sont-ils de quelque utilité et jusqu'à quel point? »

L'hon. P. J. O. Chauveau, le Rév. M. Langevin, MM. Dion et Dufresne, s'occupèrent de cette question.

La conférence adopta les conclusions suivantes de M. le Principal Langevin :

I.—Les prix aux examens publics présentent pour avantages—

- 1o. D'exciter les enfants au travail durant l'année;
- 2o. De récompenser le talent et l'application;
- 3o. D'humilier les négligents et de les réveiller ainsi de leur torpeur;
- 4o. De laisser aux élèves pour toute la vie des témoignages permanents de leurs succès à l'école;
- 5o. De propager davantage le goût de l'instruction dans une paroisse.

II.—Les dangers de ces distributions de prix sont:—

- 1o. De surexciter l'ambition et l'amour-propre de certains enfants;
- 2o. De susciter la jalousie et les murmures de quelques parents;
- 3o. De décourager ceux qui ne peuvent réussir à obtenir ces récompenses;
- 4o. De causer trop de dépenses aux autorités scolaires.

III.—Mais ces inconvénients ne sont, en grande partie, que des abus, et ne prouvent rien contre la chose elle-même. On peut d'ailleurs les prévenir presque entièrement par les moyens suivants :

- 1o. Prémunir souvent les enfants contre le sentiment si naturel de l'orgueil;
- 2o. Accorder ces récompenses avec impartialité, et ne considérer que le travail, le talent et le mérite;
- 3o. Donner assez de prix pour qu'un certain nombre d'enfants puissent y prétendre;
- 4o. N'en pas distribuer un nombre excessif, de manière à les avilir, et à en donner à tous ou presque tous les enfants;
- 5o. Faire comprendre à ceux qui ne peuvent en obtenir, qu'ils ont au moins l'avantage de s'instruire et la satisfaction d'avoir fait leur devoir;
- 6o. Ne pas donner des prix trop coûteux, surtout dans les écoles élémentaires, expliquant aux enfants qu'ils doivent plus apprécier l'honneur du prix, que sa valeur intrinsèque;
- 7o. Faire gagner les prix dans des concours qui aient lieu à différentes intervalles pendant l'année.

M. l'Inspecteur Bardy lut ensuite un essai sur l'instruction.

Le Rév. Messire Langevin voulut bien s'inscrire pour continuer son cours sur la physique, et MM. N. Lacasse et B. Pelletier promirent aussi, chacun, une lecture pour la prochaine conférence.

M. Jumeau proposa ensuite de discuter, à la prochaine conférence, « si les punitions corporelles doivent être abolies et jusqu'à quel point elles peuvent être remplacées par d'autres punitions.

Et la séance fut levée.

C. J. L. LAFRANCE,  
Secrétaire.

#### NÉCROLOGIE.

C'est avec un sentiment profond de douleur que la rédaction de ce journal enregistre aujourd'hui le décès de M. Emile de Fenouillet, professeur à l'école normale Laval et l'un des plus habiles collaborateurs du *Journal de l'Instruction Publique*. Nos lecteurs n'ont pas oublié ses excellents articles sur le *Christ de la chapelle du séminaire de Québec* et sur celui de la cathédrale, sur le *type traditionnel du Christ dans les beaux-arts*, sur le *véritable auteur de l'imitation de Jésus-Christ*, sur l'*université de Bonn*, ses lectures et ses discours dans les conférences d'instituteurs. M. de Fenouillet laissa, nous dit-on, à sa famille de volumineux manuscrits, parmi lesquels nous avons lieu de croire que se trouve un travail sur les tableaux des églises de Québec, qui était destiné à nos lecteurs.

Comme homme de lettres M. de Fenouillet s'était fait en Canada une belle réputation, et ses nombreux écrits sont là pour le prouver. Comme professeur à l'école normale, il nous est difficile de dire tout le talent, le zèle et le dévouement qu'il a mis à l'accomplissement d'une tâche malheureusement au-dessus de ses forces physiques, et à laquelle il a fini par succomber. Le gouvernement connaissant la position où il se trouvait lui avait donné un supplément, sans rien retrancher de son traitement. Cependant le bon et courageux professeur s'obstinait à remplir une partie des devoirs qui ne lui appartenaient plus, et cela malgré les instances du chef du département et de M. le principal de l'école normale.